

2) Dossiers en cours

- Indemnités des élus

Monsieur le Maire expose au Conseil que la population de la commune a maintenant officiellement passé le cap des 500 habitants, selon les chiffres du dernier recensement.

Ceci permet aux élus de bénéficier d'une augmentation de leur indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise une revalorisation de **20%** des indemnités du Maire et des trois adjoints.

Cette décision prend effet au **1^{er} avril 2011**.

- Projet de commune nouvelle

Monsieur le Maire annonce que la réunion publique aura lieu jeudi 19 mai 2011 à 20h30 à la salle polyvalente de Vitot, en présence de Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, député de la circonscription, et de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

- Poteau incendie place des tilleuls

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis du SERPN pour le remplacement du poteau incendie existant.

Ce devis s'élève à 2 226,29€ TTC.

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- Permis de construire pour Mme CLAYETTE/ 027 698 11 B0003

Monsieur TOUZÉ, adjoint à l'urbanisme, présente au Conseil le permis de construire déposé le 8 avril 2011.

Un Certificat d'Urbanisme a été accordé le 8 octobre 2010 en dépit de l'avis défavorable donné par la Mairie.

Les motifs de cet avis étaient les suivants :

- cette belle propriété risque d'être défigurée si une construction est édifée sur le lot C, qui est en contrebas.

- comment seraient gérées les eaux de ruissellement et les eaux usées, le Conseil Général de l'Eure s'étant désisté en 2010 sur le financement de réseaux d'eaux usées, pourtant programmé depuis 2005 ?

- en outre le lot B ne semble pas offrir un passage suffisant pour accéder au C, la voie à créer étant peu large.

- la maison existante pourrait souffrir du passage des engins, ainsi que le système d'assainissement d'eaux usées, et les habitants y perdraient en quiétude.

- ce projet entraînerait aussi une densification d'habitations qui pourrait engendrer des conflits de voisinage, compte tenu de la configuration des lieux.

De plus, en ce qui concerne l'accès à la future habitation, il faut tenir compte de l'avis de la Direction des Routes et des Transports du Conseil Général daté du 11 août 2010, favorable au projet mais sous réserve de la condition suivante :

- accès existant à conserver pour le lot B et le lot C

Pour l'ensemble de ces motifs le Conseil décidé à l'unanimité de refuser ce projet de permis de construire et d'en informer les services de la DDTE de Bernay afin qu'ils tiennent compte de cette décision lors de l'instruction du dossier.

3) Questions diverses

Monsieur TOUZÉ aborde le sujet des porte-drapeaux de la commune qui ne sont pas toujours présents aux commémorations des 8 mai et 11 novembre.

Il souhaite rencontrer ces personnes et établir avec eux un « planning de présence ».

La séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil Municipal est prévu vendredi 29 avril 2011 à 20h30.